



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Gestion du Patrimoine
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2023/093/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Affaire suivie Vanessa TORRELLI,
Chef du Service Foncier et Patrimoine

DECISION

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, **DECIDE**, en exécution de la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, qui lui a délégué notamment, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'arrêté n° 23/AR/51 du 3 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY, le droit de :

....

5) décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

DE CONCLURE avec La Métropole Toulon Provence Méditerranée, domiciliée 107, boulevard Henri Fabre, CS 30536, 83041 Toulon Cedex, représentée par son Président, Jean Pierre GIRAN, une convention de mise à disposition au profit de la Commune de TOULON d'un espace d'une superficie de 365 m² en vue de l'installation d'un Skate Park plages du Mourillon – Commune de TOULON.

La Commune de Toulon a sollicité la Métropole pour l'installation d'un Skate Park d'une surface de 365 m² sur les plages du Mourillon. Considérant que cette installation est un ouvrage intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous, la mise à disposition des espaces sera consentie à titre gracieux.

La mise à disposition est conclue pour une durée de 12 ans, à compter de sa notification.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE **25 MAI 2023**

Pour le Maire de TOULON
L'Adjoint Délégué
Geneviève LEVY

:

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE **26 MAI 2023**

PUBLIE LE **26 MAI 2023**



Acte à classer

2023093AJ

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-26T09-55-35.03 (MI245292506)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230525-2023093AJ-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2023/093/A.J. du 25 05 2023
et révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans - avec MTPM - mise à disposition d'un es
Date de décision : 25/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : DAF GP DECI 2023 093 AJ.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/05/23 à 09:55

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis

Date 26/05/23 à 09:55

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception

Date 26/05/23 à 10:04